



LA LETTRE DE LA MICHODIERE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°696

Hebdomadaire

Le 20 février 2009

N° 007-09

Agences Régionales de Santé Le Snfocos écouté et peut-être entendu !

Le 13 février, Jean-Marie BERTRAND, Secrétaire général du Gouvernement a reçu les 10 signataires de la Convention Collective Nationale pour faire le point sur la future mise en oeuvre des ARS dont la définition législative a lieu en ce moment au Parlement.

Le Snfocos n'était pas demandeur de cette entrevue, mais chacun sait que nous considérons comme essentiel – au-delà des commentaires que nous pouvions faire sur la loi future-d'obtenir toutes les garanties tant au niveau de l'emploi que du contrat de travail des personnels appelés à œuvrer dans les ARS.

Le Gouvernement nous a annoncé que les Agences seraient des Etablissements publics de l'Etat, mais aussi des organismes de Sécurité sociale (au nombre de 26), statut

hybride sur la conception duquel nous devons être particulièrement vigilants.

Elles regrouperaient environ 9000 personnes dont 1500 à 2000 issues de l'assurance maladie.

Compte tenu de ces éléments, chaque catégorie de personnel de l'Agence conservera son contrat de travail d'origine et pour les cadres de l'Assurance maladie, la totalité de leur convention collective (cadres – agents de direction – praticiens conseils).

Le Snfocos a toujours revendiqué que les postes ainsi créés soient des postes de titulaires de l'emploi dans les ARS, sous contrat à durée indéterminée dans le cadre de la convention collective nationale applicable aux personnels concernés ; ce qui mettra fin au processus de mises à disposition ou de détachements, expérimenté dans les ARH dont on connaît les

conséquences négatives (CDD, statuts précaires).

Il appartient à l'Ucanss de négocier avec les partenaires sociaux les conditions de la mobilité.

Par ailleurs, nous devons suivre avec vigilance les modifications réglementaires afin de préserver le droit syndical, les Institutions de retraite et de prévoyance, les Institutions représentatives du personnel, etc ...

Dans ce contexte, le Snfocos entend exiger de l'Ucanss dont le Gouvernement a fait savoir que le Comex avait un mandat de négociation largement ouvert, l'ouverture rapide de négociations, significativement protectrices de l'ensemble des personnels dans le domaine de l'emploi, des rémunérations et des conditions de travail.

Alain POULET
Secrétaire Général

Henri BERARD
Secrétaire Général Adjoint

DOM, METROPOLE, RSI, RG même combat

Plus personne ne l'ignore : les événements qui se déroulent actuellement dans les deux îles, Guadeloupe et Martinique, démontrent que la population antillaise n'en peut plus de payer toujours plus cher....Alors que le salaire moyen dépasse à peine le SMIC.

Qu'il s'agisse du prix de l'essence, de l'alimentaire en passant par le coût des services, aucun domaine n'échappe la cherté de la vie qui dépasse de plus de 35 % les prix pratiqués dans l'hexagone.

Et pourtant, le projet de la nouvelle classification du RSI diminue tout bonnement de 5 % ce qu'on appelle aujourd'hui « l'indemnité de résidence » au niveau des salaires des employés et des cadres.

Il faut savoir qu'en l'état actuel, il existe 2 indemnités :

- 1 indemnité de résidence 12% du salaire mensuel de base
 - 1 indemnité de vie chère 13% du salaire mensuel de base
- Soit un total de 25% du salaire de base.

Le projet de classification par contre, **réduit** cette indemnité à **20 %**, soit **5%** de moins que ce qui nous est acquis aujourd'hui.

Nous réclamons, conformément à ce que prévoit notre convention collective en son article 4, « **qu'il ne peut en aucun cas être la cause d'une réduction d'un avantage acquis individuel ou collectif...** ». le rétablissement de cette indemnité comme à son origine, soit 25 % !

**OUI AUX AUGMENTATIONS DE SALAIRES
NON AUX REDUCTIONS, QUAND ON SAIT QUE LE RSI ET L'ISU EXISTENT
GRACE AUX SACRIFICES DES EMPLOYES DU REGIME !**

LA DELEGUEE REGIONALE DES DOM
Marie-Claude MARIE MAGDELAINE

**Le SNFOCOS et son Bureau National apportent leur soutien aux salariés
de la Guadeloupe et de la Martinique en lutte pour l'amélioration du pouvoir d'achat.**

Sommaire : **Page 1** : ARS - Compte-rendu Ministère du 13.02, RSI DOM **Page 2** : Complémentaire santé retraités **Pages 3 et 4** : INC Famille 4.02. **Page 5** : Communiqué Confédéral : Position sur la politique familiale **Page 6** : Communiqué Confédéral : Négociations retraite complémentaires

COMPLEMENTAIRE SANTE RETRAITES

Tous les retraités adhérents au SNFOCOS ont reçu la circulaire UCANSS, d'abord adressée très vite par le syndicat, puis par l'UCANSS.

Certains d'entre vous se posent encore des questions sur la marche à suivre pour adhérer à la complémentaire, voire sur l'intérêt d'y adhérer.

Nous allons essayer d'apporter quelques éléments complémentaires pour éclairer la situation.

➤ Pourquoi adhérer à ce régime complémentaire ?

D'abord, il est souhaitable de faire une comparaison entre l'existant, ce que vous avez actuellement, et ce qui vous est proposé. En toute objectivité, le panier de soins est plutôt attractif. Le rapport qualité/coût est également positif. Mais, il est vrai que quelques uns d'entre nous bénéficient, de par leur situation personnelle ou celle de leur conjoint de conditions plus avantageuses. C'est à chacun de faire son choix.

Ce qui est réel, c'est que la répartition du risque se fait sur la base de 250 000 adhérents, ce qui permet un lissage des problèmes liés à l'âge. Les mutuelles actuelles qui vont se maintenir ne présenteront pas une telle assise

➤ Le financement institutionnel sera-t-il pérenne pour les retraités ? C'est une question qui est posée alors que les accords portent sur trois années.

Le fonds de solidarité qui permet la prise en charge de 20% de la cotisation des retraités est alimenté, comme vous le savez, par l'alignement sur paye.

Les calculs initiaux ont démontré qu'on était en mesure d'assurer 25% de prise en charge sur 6 ans. La sagesse a dicté la position retenue. On sait par ailleurs que l'alignement sur paye est une mesure constante.

De toute façon, même dans l'hypothèse, improbable, où la prise en charge ne pourrait plus être assurée, nous sommes garantis par la règle des 150%. La cotisation des retraités ne pourra donc pas excéder 150% de la cotisation des actifs. La aussi, c'est à chacun de faire son choix, mais de le faire en connaissance de cause.

➤ Pratiquement, comment adhérer ?

- Sauf exception, rarissime, les contrats correspondent à l'année civile.

Votre adhésion ne pourra pas être effective avant le 1^{er} janvier 2010. Vous avez jusqu'au 31 octobre 2009 pour dénoncer votre contrat actuel.

- Si vous résidez dans une zone couverte par MEDERIC, adressez vous au service Médéric-différentiel (celui qui nous connaît puisqu'il nous verse le complément différentiel) au 01 56 03 37 07. Il vous enverra le dossier d'adhésion à remplir. Le 01 56 03 34 56 fonctionne aussi. Ces indications nous ont été données par celles et ceux qui ont déjà effectué les démarches pour nous faciliter les choses.

Il semble que ce soit plus facile que d'utiliser le numéro indiqué par l'UCANSS.

- Pour l'AG2R, vous vous adressez soit à votre mutuelle actuelle si vous étiez sociétaire d'une mutuelle institutionnelle, soit à l'AG2R, à l'adresse figurant sur le document UCANSS : 0 974 50 50 50

- En l'attente de renseignements plus précis pour l'UNPMF (si certains d'entre vous en ont, nous sommes preneurs pour partager l'information), appelez le numéro figurant sur le document UCANSS : 01 40 43 22 43.

Actuellement, le SNFOCOS étudie la mise en place d'une « sur-complémentaire » qui serait gérée par les mutuelles de Bordeaux, Lyon et Marseille qui, pour 8 € par mois, prendrait en charge des pratiques non remboursées actuellement : ostéoporose, ostéopathie, chiropraxie, dépendance, prime de naissance, décès...La CGC et la CFTC nous rejoignent sur ce projet.

Véronique MALNOU-BALDY

Secrétaire de la Section professionnelle des retraités

DOSSIER FAMILLE
INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION
de la BRANCHE FAMILLE

Mercredi 4 février 2009

Cette première réunion de l'année 2009 concernant la branche Famille a permis de rencontrer le nouveau Directeur de la CNAF, Monsieur Hervé DROUET.

L'ordre du jour, initialement limité à la présentation des résultats de l'enquête « vie au travail » a été étoffé à la demande des organisations syndicales par deux points d'actualité « récurrents » :

- **la situation des CAF,**
- **la prise en charge du Revenu de Solidarité Active.**

Enquête vie au travail

Ce point a donc été abordé relativement rapidement. Il en résulte que 52% des salariés ont répondu à cette enquête, ce qui est un taux satisfaisant pour le sondeur B.V.A.

Seuls 10% de salariés se déclarent très satisfaits de leur vie au travail, alors qu'ils sont 67 et 69% à être insatisfaits des :

- possibilités d'évolution professionnelle,
- conditions de rémunération.

A noter cependant que 87% estiment faire un travail utile au sein de l'organisme, mais 67% le jugent stressant, 79% accusant une charge de travail élevée.

78% jugent que les relations sont satisfaisantes avec l'encadrement de proximité qui leur fait confiance et est à l'écoute.

Pourtant, 62% constatent une détérioration du climat social, une majorité des agents étant plutôt réservé sur leur direction au niveau accessibilité, préoccupations de terrain.

Le Directeur considère que le système de rémunération est non équitable et opaque et que le projet de classification en cours de négociation devra en tenir compte.

Il constate qu'il existe un manque de perspectives quant à l'évolution professionnelle et qu'il conviendra de ne pas l'occulter dans la négociation de la prochaine C.O.G.

Le SNFOCOS prend acte de ses déclarations et ne peut que souhaiter qu'il les mette en œuvre dans les mois à venir.

N.B. : le sondeur B.V.A. a fait parvenir aux Directions locales leurs propres résultats. Nous engageons nos représentants à en obtenir copie.

Situation des CAF – charges de travail

Les organisations syndicales ont fait chacune des déclarations alertant la Direction de la CNAF sur la situation de la Branche, au bord de l'implosion et due à l'inadéquation actuelle des moyens/charge de travail, alors que la montée en charge du R.S.A. n'est pas effective...

Pour sa part, le **SNFOCOS** a rappelé les affirmations de la **CNAF**, fin 2007, qui jugeaient la situation de retard des CAF, « conjoncturelle »...

En 2008, elle s'est dégradée considérablement...De conjoncturelle, elle est devenue structurelle.

Aujourd'hui, en 2009, il est important et urgent de l'améliorer par des embauches pérennes pour respecter des objectifs de qualité de service.

Pour cela, une analyse des besoins s'impose immédiatement pour permettre une montée en charge « normale » du **R.S.A.**

La Direction a confirmé le plan de charge très important de la branche qui a contraint à faire appel aux heures supplémentaires, **98 CAF en 2008**, et à réduire l'accueil du public.

Ces deux derniers mois, une dégradation a été constatée, une centaine de **CAF** passant du vert à l'orange, voire au rouge.

Hervé **DROUET** s'est interrogé sur la situation de la branche et ses causes : retard structurel ou conjoncturel ?

Dans le cadre de la mise en place du **R.S.A.**, et au regard de l'accumulation des procédures informatiques, la **CNAF** est dans un travail de recherche de simplification.

Le 3 février 2009, son **Conseil d'Administration** a demandé un moratoire sur les restitutions de postes, la **C.O.G.** prévoyant un remplacement de un pour deux.

Pour monter en charge le **R.S.A.**, la **CNAF** a obtenu 1007 emplois dans une première tranche, qui sont déjà embauchés pour la plupart, avec « clause de revoyure », mais sans échéance précise prévue...

La **CNAF** avait souhaité initialement la création de 1900 postes, le nombre d'allocataires potentiels étant chiffré à 3.100.000 bénéficiaires par les Pouvoirs publics. Mais le Ministère a d'ores et déjà tenu compte des « gains de productivité » prévus pour 2009...ce qui explique les 1007 emplois !

Concernant l'intéressement, la **CNAF** a demandé la neutralisation des paramétrages pour son calcul, les chiffres actuels étant mauvais...

A la suite de ces informations, les Organisations syndicales ont toutes exigé que des réponses soient trouvées dès aujourd'hui, ce qui impose des emplois supplémentaires et non un simple moratoire de la C.O.G. Elles ont rappelé la dégradation de la situation économique qui augure des bénéficiaires supplémentaires pour le **R.S. A.** et donc des difficultés encore plus importantes à venir.

En tout état de cause, une telle situation est inacceptable dès aujourd'hui.

Prise en charge du Revenu de Solidarité Active

La **CNAF** a répété qu'elle est consciente de la situation, mais considère que « les **CAF** ont un rendez-vous très important avec le **R.S.A.** »

Les **CAF** deviennent organisme instructeur « à part entière ».

Elles ne dépendront pas du Conseil Général et auront des compétences accrues. Elles travailleront avec les Conseils Généraux et le Pôle Emploi.

Au niveau des Travailleurs sociaux, la **CNAF** a rappelé que la mission d'insertion prévue par le dispositif, ne concernait pas les **CAF**, mais le Pôle emploi.

Par contre, les **CAF** auront une mission « d'offre de service » en faveur des familles monoparentales. Pour la **CNAF**, cet accompagnement social sera proposé aux Conseils Généraux et consolidera le travail social spécifique des **CAF**, tel qu'il a toujours été ce qui exclut toute remise en cause des Travailleurs sociaux.

Au niveau de la montée en charge, la transposition **R.M.I./A.P.I.** en **R.S.A.** a été confiée au **CNEDI de CAEN**. Ce sont 1.300.000 comptes qui seront basculés début juillet 2009.

En avril 2009, une prime de 200 euros sera payée.

Des plateformes téléphoniques régionales vont être créées, mais c'est une plate forme nationale qui est prévue à terme.

Enfin, la **CNAF** a indiqué que les **C.D.D.** actuels vont être « **CDIsés** ».

Pour le **SNFOCOS**, cette Instance Nationale de Concertation aura été marquée par des informations et échanges particulièrement intéressants.

Nous l'avons déjà écrit : la branche famille est en situation de danger compte tenu de la situation de retard avérée.

La **CNAF** est consciente d'une telle situation et elle a affirmé à plusieurs reprises qu'elle interviendrait à tous niveaux pour inverser la tendance.

Il est vrai que l'arrivée du **R.S.A.**, début juillet, ne peut souffrir d'aucun loupé. Nos politiques ne l'accepteraient pas.

Mais il importe que les moyens soient effectivement donnés à la branche pour réaliser un tel challenge.

Et aujourd'hui, en février, ces moyens sont absents de par la responsabilité de ces mêmes politiques qui ont imposé des budgets drastiques depuis des années

Le **SNFOCOS place ces acteurs face à leurs responsabilités.**

Il est urgent d'agir, pour la sauvegarde de la branche famille, de ses missions, de ses emplois.

Patricia DELBECQ,
Jean Pierre GARCIA
Secrétaires nationaux.

Communiqué Confédéral **Force Ouvrière : Positions sur la politique familiale**

A l'occasion du rendez-vous fixé le 13 février à l'Élysée par le Président de la République, la Confédération Force ouvrière souhaite rappeler ses revendications dans le cadre de la branche famille.

La Convention d'objectif et de gestion 2009 – 2012 se doit d'assurer les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la branche. L'annonce du recrutement de 1000 postes pour la prise en charge du RSA nous paraît largement insuffisant au vu du défi que les agents de la branche auront à relever, tout en sachant que sur la période 2009 – 2012, c'est près de 1750 départs en retraite qui ne seraient pas renouvelés.

Au-delà du défi du RSA, la branche devra prendre en charge une réforme de l'Allocation Adulte Handicapé qui concerne plus de 800.000 bénéficiaires à l'heure actuelle et ce sans moyen supplémentaire.

La seule marge de manœuvre actuellement avancée est celle des gains de productivité. Ceux –ci devraient résulter pour l'essentiel de la déclaration simplifiée de ressources. Ces derniers jours du fait du dysfonctionnement de ce dispositif ce sont près de 45.000 familles qui n'ont pas touché l'allocation personnalisée au logement. Il faudra plusieurs mois pour corriger cette erreur et il en résultera une charge de travail supplémentaire pour la branche. Les erreurs de ce type se reproduiront inévitablement et les gains de productivité escomptés ne seront pas atteints. A terme c'est l'asphyxie des CAF, qui en résultera, si rien n'est fait.

Force Ouvrière exige donc que les 3500 départs en retraites prévus sur la période 2009-2012 soient remplacés poste pour poste. Aucune restitution de poste ne doit être effectuée sans une réelle évaluation des charges de la branche.

Tout en considérant qu'une amélioration du pouvoir d'achat lié aux prestations familiales est une nécessité pour les familles, FO s'inquiète de l'annonce parallèle d'une réforme des allocations familiales. La mise sous conditions de ressources, qui plus est à moyens constants, signifierait une redistribution interne aux familles contraire à l'universalité de cette prestation et se traduirait par une diminution du pouvoir d'achat de milliers d'entre elles. Pour Force Ouvrière, une telle pratique serait nuisible à l'objectif des allocations familiales dans le domaine de la natalité et représenterait un grave retour en arrière.









Force ouvrière tient à rappeler son attachement à l'institution des allocations familiales comme un des piliers de notre système de sécurité sociale et son attachement à la cotisation patronale « allocation familiale ».

En ce qui concerne la mise en place du Haut Conseil à la famille, nous vous rappelons notre désaccord lié à la surreprésentation des associations familiales dans sa composition. Ce désaccord nous conduit aujourd'hui à ne pas désigner nos représentants dans cette instance.

Paris, le 11 février 2009

Contact : Jean-Marc BILQUEZ

AGENDA

 Réunion Paritaire Nationale Garanties conventionnelles, évolution des réseaux	23 février
 Réunion Régionale Snfocos Ile de France	3 Mars
 Réunion Régionale Snfocos Alsace	5 mars
 Bureau National	10 mars
 Réunion Paritaire Nationale Garanties conventionnelles, évolution des réseaux	10 mars
 Réunion Paritaire Nationale ARS	17 mars
 Réunion Paritaire Nationale ARS	7 avril
 Réunion Paritaire Nationale Politique de rémunération et classification	14 avril

Circulaire n°24-2009

Secteur Retraites

Objet : Négociations retraites complémentaires AGIRC et ARRCO

Paris, le 11 février 2009

Cher(e)s camarades,

Le lundi 9 février les interlocuteurs sociaux se sont réunis au siège du MEDEF pour la deuxième séance de négociation sur les régimes de retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.

La délégation de la Confédération FORCE OUVRIERE était conduite par Bernard DEVY, Secrétaire confédéral, accompagné de Serge FEUGA, Jean Pierre GILQUIN, Eric PERES et Mathias RIBOH, assistant confédéral.

Cette réunion a été consacrée à l'examen des différentes études et projections demandées par les interlocuteurs sociaux.

Nous nous sommes notamment penchés sur l'impact de différentes actions qui pourraient être menées sur les ressources (cotisations et taux d'appel) et sur les charges (rendement, âge, durée d'activité) pour garantir l'équilibre dans nos régimes complémentaires.

La délégation Force Ouvrière s'est ainsi appuyée sur ces projections pour démontrer qu'une hausse d'un point de cotisation permettrait de garantir l'équilibre à l'horizon 2030 sans agir sur d'autres paramètres et tout en maintenant un rendement qui permette de stopper la dégradation du niveau des pensions.

En dépit de ces projections, le MEDEF est quant à lui resté sur ses positions en soutenant que report de l'âge minimal de la retraite à 61, 63 ou 65 ans était la meilleure solution pour pérenniser les régimes complémentaires. Il rejette catégoriquement toute hausse de cotisation si nous n'acceptons pas d'abandonner le droit à la retraite sans abattement à 60 ans et/ou de faire baisser le rendement (le niveau des pensions) dans nos régimes AGIRC et ARRCO.

Force Ouvrière n'acceptera aucune concession sur ces deux points. La retraite à 60 ans doit demeurer un droit et le niveau des retraites complémentaires ne peut plus baisser, au risque de paupériser les futurs retraités et de décrédibiliser nos régimes.

Cette séance de négociations a également été l'occasion d'examiner l'impact que pourrait avoir certaines réformes structurelles de nos régimes. Nous avons dans ce cadre de nouveau rappelé notre opposition à la création d'un régime AGIRC au 1^{er} euro. Cette hypothèse, intenable « économiquement », irait de plus totalement à l'encontre du principe de solidarité qui régit nos régimes complémentaires. **Sur la question de l'AGFF nous avons de nouveau souligné l'urgence de son renouvellement et la nécessité de maintenir le mécanisme en l'état.**

Lors de la prochaine séance de négociation, prévue le mardi 17 février, nous examinerons différents points comme la gouvernance des groupes paritaires de protection sociale, les dotations de gestion et d'action sociale, la Garantie Minimale de Points (GMP), les droits familiaux et la réversion. Sachant que l'essentiel de cette négociation demeure dans la recherche de solutions pour équilibrer nos régimes sur la durée en conservant l'autonomie des partenaires sociaux.

Meilleurs sentiments syndicalistes.

Bernard DEVY
Secrétaire Confédéral

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général